

Fonds de prévention santé et sécurité pour les travailleurs de l'industrie vaudoise de la construction.

1. Le règlement du « fonds de prévention santé et sécurité des travailleurs de l'industrie vaudoise de la construction » prévoit à l'article 3 que :

« Le fonds de prévention santé et sécurité des travailleurs de l'industrie vaudoise de la construction » verse une indemnité forfaitaire aux entreprises, pour chaque travailleur concerné par la demande pour cause d'intempéries, qui couvre :
 - a. Les jours de carence prévus par la LACI, calculés sur la base du salaire minimum des classes salariales prévues par la CN.
 - b. La perte de gain qui n'est pas prise par la LACI (20% du salaire de base) calculée sur la base du salaire minimum des classes salariales prévues dans la CN.
2. Le salaire minimum utilisé pour le calcul de l'indemnité forfaitaire, dépend de la classe du salarié concerné.
3. Les prestations mentionnées à cet article seront limitées à la capacité du « fonds de prévention santé et sécurité pour les travailleurs de l'industrie vaudoise de la construction ».

Dépôt de la demande d'indemnisation du « fonds de prévention santé et sécurité pour les travailleurs de l'industrie vaudoise de la construction ».

Afin de pouvoir bénéficier de l'indemnisation en provenance du fonds, les entreprises concernées doivent transmettre uniquement par mail à l'adresse fond@intemperies-vd.ch les documents suivants :

- Copie du document « décompte concernant l'interruption de travail pour cause d'intempéries & formulaire 716.503 »
- Copie de la lettre de la caisse de chômage attestant le montant versé à l'entreprise en cas d'intempéries, « paiement indemnités en cas d'interruption de la caisse de chômage »
- Le fichier format Excel « demande de remboursement du fonds santé et sécurité pour les travailleurs de l'industrie vaudoise de la construction » disponible sur le site www.cppvd.ch onglet météo et sécurité.

Renseignements complémentaires au secrétariat patronal de la fédération vaudoise des entrepreneurs, téléphone 021 / 632 12 10